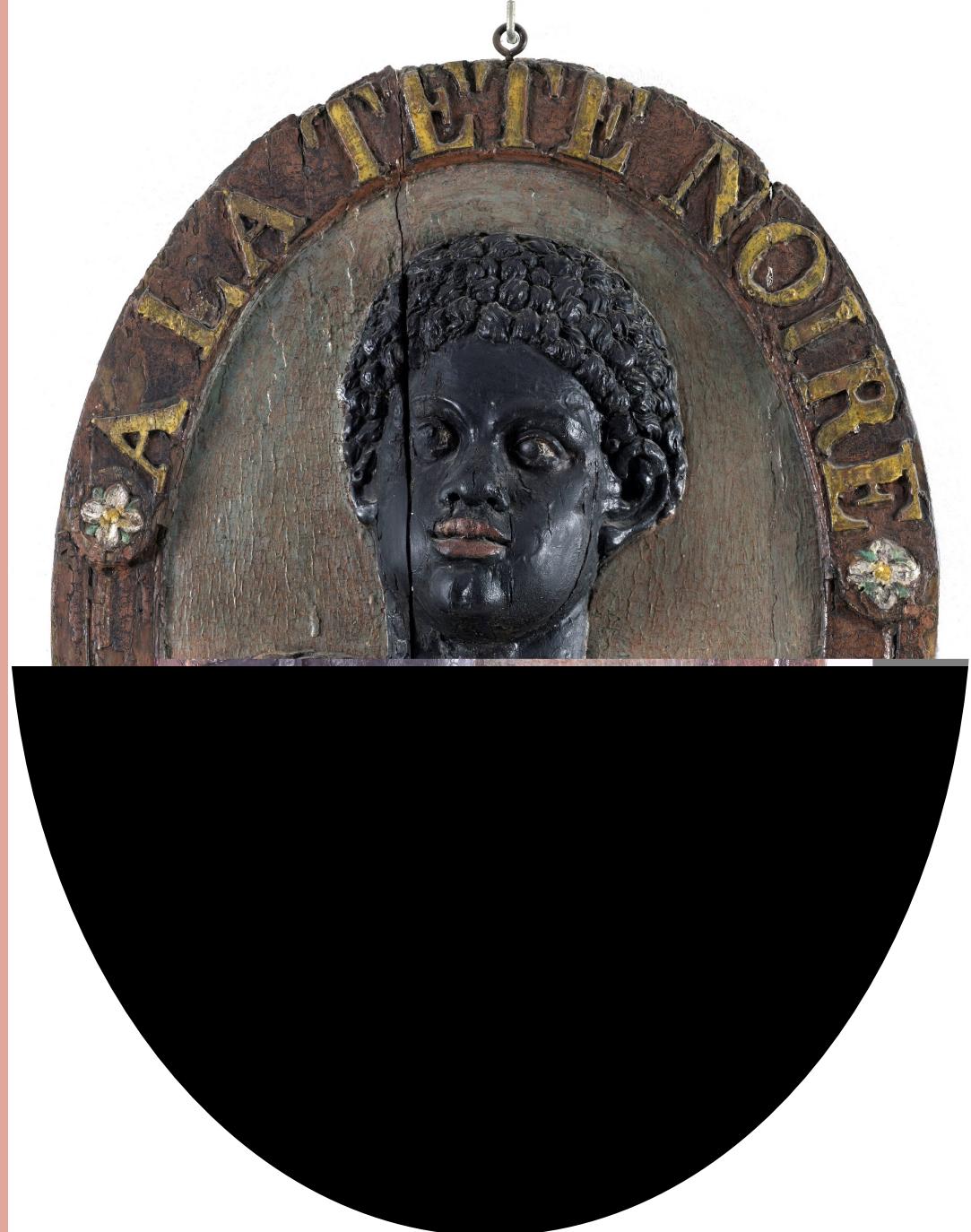


Une capitale coloniale ?

Esclaves et affranchis à Paris et en Ile de France au 18^e siècle

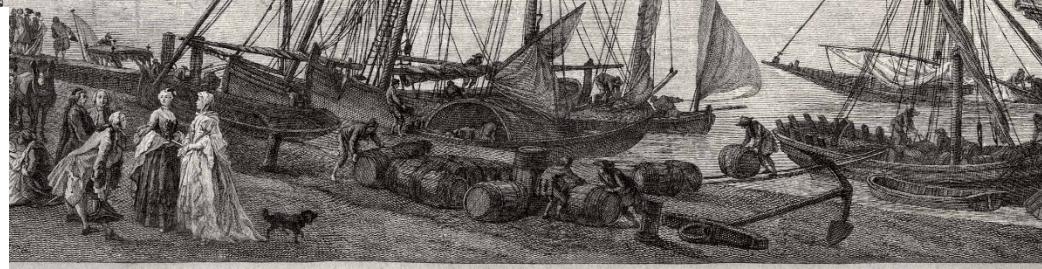




Des Antilles à la métropole

Gravé d'après le Tableau Original, appartenant au Roy, et faisant partie de
Conseiller du Roy en ses Conseils, Commandeur de ses Ordres, Directeur et

Point par J. Vernet de l'Academie
C.N. Cochon Filius et J. Ph. Le Bas



du Port de Bordeaux
des Salinieres

la Collection des Ports de France, ordonnée par M. le Marquis de Marigny
Ordonnateur général de ses Bâtimens, Jardins, Arts, Académies, et Manufactures Royales.
Royales de Peinture et Sculpture.
soit Sculperunt 1764. J.B.D.R.



*Vue de la Ville et
Prise du Coté*

Gravé d'après le Tableau Original appartenant au Roi et faisant partie de

*du Port de Bordeaux
des Salinieres*

la Collection des Ports de France ordonnée par M^{me} le Marquis de Marigny

NOMS, SURNOMS, DEMEURES ET QUALITEZ.	Avances pour 2 mois.
Monseur	
Pierre Bataud de Jeminy	6. 12.
Jean Barandon duz	9. 18.

Engagés

Pierre Louis Faubin perruquier de Montauban
âgé de 26 ans p^{re} & fils de Jean B. Brotard
Faubin le demarie Courtot
Bernard Castagnos 2^e tonnelier de Camponne
d'age de 26 ans p^{re} & fils de Jean B. Brotard
Castagnos le demarie Caffet
Francis Cazaniel Boulanger de Marmande
d'age de 28 ans p^{re} & fils de Raymond Cazaniel le de François Demar

Par Contrat du 20. Juillet 1764 return
par lais Not^z Dals

Bagager

Jacques Negre esclave nation Capelaon 25 ans
app^z au Cay^z
Elziby Negre esclave nation 22. 23. ans Ch^z
app^z gd^z
Nicolas Lafon Mulatto de Curaçao âgé de 16 ans
app^z a M. Joseph Jarreau
Charles, Gitter, Gaetan, Pilati esclaves des Bordes
Capitaines d'ouvrage âgé de 40 ans, Céppi ad Bordes
28. 87 ans permission de M. Daubenton

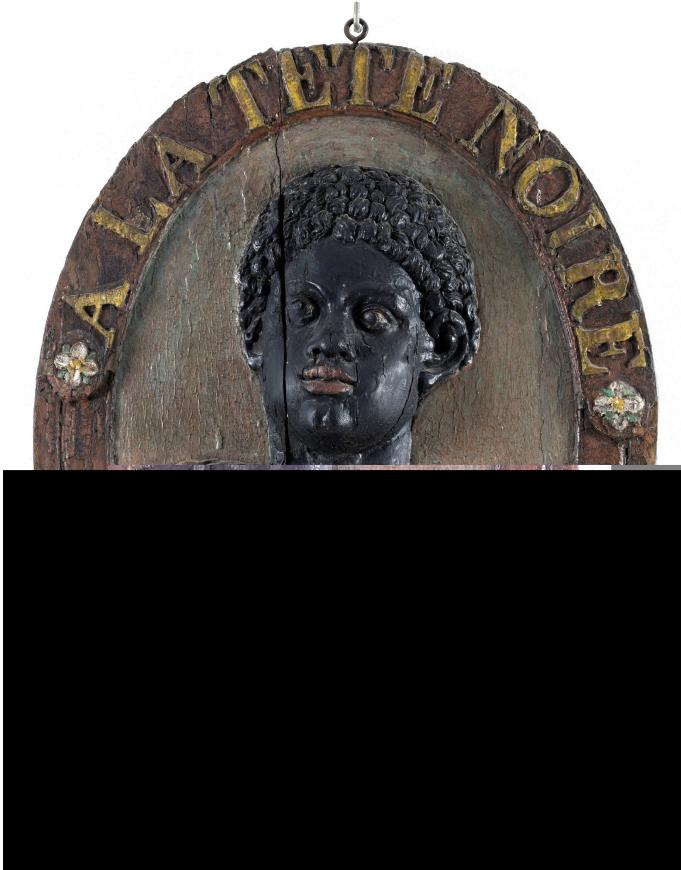
Un exemple de registre
de passagers en 1764



Musée Carnavalet, Pierre Gallays, Louis XIV et le Dauphin en carrosse

PIERRE GALLAYS
1677-1743, Paris, 1715
Louis XIV et le Dauphin en carrosse devant le château de Versailles, circa 1715
Louis XIV and the Dauphin in a carriage in front of the Palace of Versailles, circa 1715
Engraving (mezzo-forte et burin)





Musée Carnavalet, "A la tête noire", enseigne de marchand de vin provenant du n°187, rue du Faubourg-Saint-Antoine



Musée Carnavalet, Carte de visite de Larcher, marchand papetier du roi « A la tête noire », rue de la Verrerie

Année 1777.
Subdélégation
de Bordeaux

Etat des Noirs esclaves de l'un et de l'autre sexe

2

Négre(s) ou Negresse(s) Esclave(s).	Sexe âge.	Date de l'arrived.	Lieu de la résidence.	Etat et profession.	N omme	Esqueur des autres.	Esqueur du temps qu'ils ont été en service.	Nomme de leur de qui ils le tiennent.	Noir(s) lors de leur lors de leur lors de leur lors de leur	Noir(s) lors de leur lors de leur lors de leur lors de leur
Baptiste	17 ans	16 Janvier 1776.	Bordeaux	domestique	le S. Bois	esqueur neg.	1776	acheté à la poste américaine		
Pierre	9 ans	20 Janvier 1776.	Il	Il	le P. Pailler	cap. de navire	1775	acheté à bord d'un negrier		
Gracien	24 ans	En aout 1775	Il	Il	le P. Regis	mauvais neg.	1769			
Lindor	12	En 1762	Il	apprenti tonnquier	le P. Stard	Représentant	1775	du P. Stard son frère		
Azor	7	En 1770	Il	domestique	le S. Maria	cap. de navire	1770	acheté à bord d'un negrier		
Septime	28	20 May 1757	Il	Il	le P. Segur	6 g. Bézarmes du royaume	1757	du P. Segur cap. de navire		
Jean	95	En 1776.	Il	Il	le P. Jeanne	taigne américain	1742			
Catherine	65	En 1752.	Il	Il	le P. Jeanne	en Bourgeois	1752	du P. Bodin son frère		
Marie Jeanne	40	En 1769	Il	chauffetière	le P. Duprat	Inspecteur du Port	1769	acheté à bord d'un negrier		
Hector	20	En 1779.	Il	domestique	le P. Lafon	de la poste neg.	1779	acheté à la poste dor		
							1774	acheté à la poste de guinée		
							1768.	Il		
							1775.	du P. Arnalnac Marin		
							1779	du P. Bodin son frère		
							1756	du P. Dauch Sononcle		
Hector	15.	En 1776	Il	apprenti tonnquier	le P. Bonfin	cap. de navire	1776	acheté à bord d'un negrier		
	99	En 1775	Il	domestique	le P. Dupin	avocat	1769	acheté à la marine		

L'esclavage en métropole :
le cas parisien



qui s'y feroient introduits depuis ladite publication, feront, à la requête de nos Procureurs ès Siéges des Amirautés, arrêtés & reconduits dans le Port le plus proche, pour être ensuite rembarqués pour nos Colonies, à nos frais, suivant les ordres particuliers que Nous ferons expédier à cet effet.

I V.

PERMETTONS néanmoins à tout Habitant de nos Colonies qui voudra passer en France, d'embarquer avec lui un seul Noir ou Mulâtre de l'un ou de l'autre sexe, pour le servir pendant la traversée, à la charge de le remettre, à son arrivée dans le Port, au dépôt qui sera à ce destiné par nos ordres, & y demeurer jusqu'à ce qu'il puisse être rembarqué; enjoignons à nos Procureurs des Amirautés du Port où lesdits Noirs auroient été débarqués, de tenir la main à l'exécution de la présente disposition, & de les faire rembarquer sur le premier Vaisseau qui fera voile dudit Port pour la Colonie de laquelle ils auront été amenés.

V.

LES Habitans desdites Colonies, qui voudront profiter de l'exception contenue en l'article précédent, feront tenus, ainsi qu'il a toujours été d'usage dans nos Colonies, de configner la somme de mille livres, argent de France, ès mains du Trésorier de la Colonie, qui s'en chargera en recette, & de se retirer ensuite par devers le Gouverneur général ou Commandant dans ladite Colonie, pour en obtenir une permission, qui contiendra le nom de l'Habitant, celui du Domestique Noir ou Mulâtre qu'il voudra emmener avec lui, son âge & son signalement; dans laquelle permission la quittance de confignation sera visée, à peine de nullité, & feront lesdites permission & quittance, enregistrées au Greffe de l'Amirauté du lieu du départ.

V I.

FAISONS très-expresses défenses à tous Officiers de nos Vaisseaux de

Année 1777.
Subdélégation
de Bordeaux

Etat des Noirs esclaves de l'un et de l'autre sexe

2

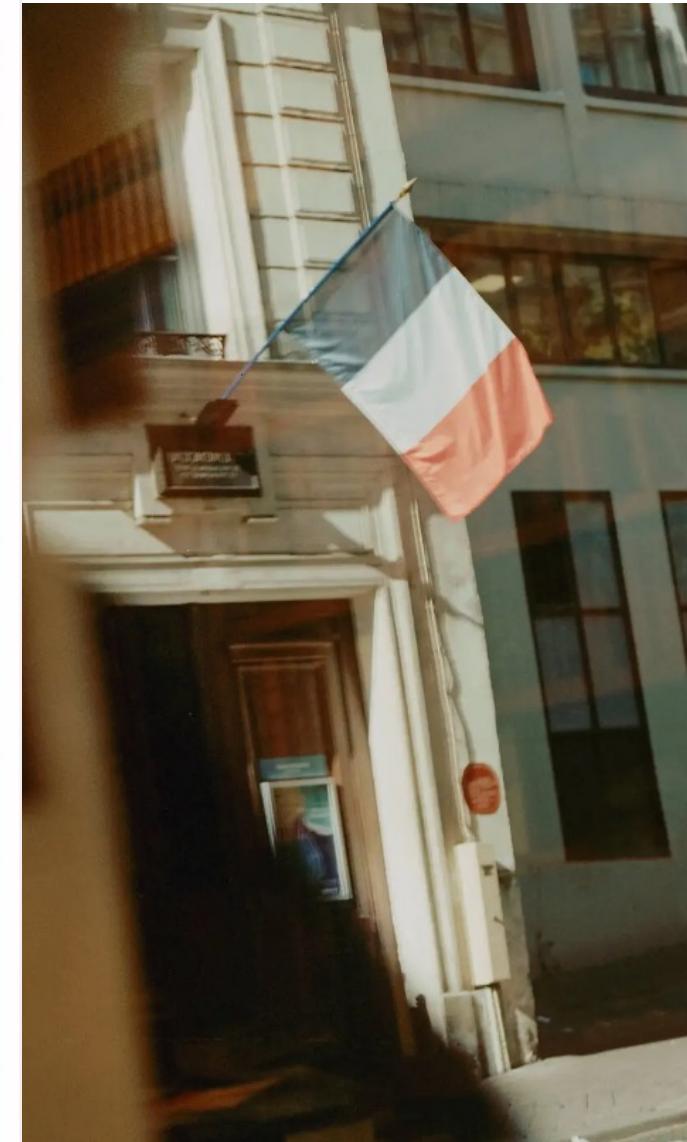
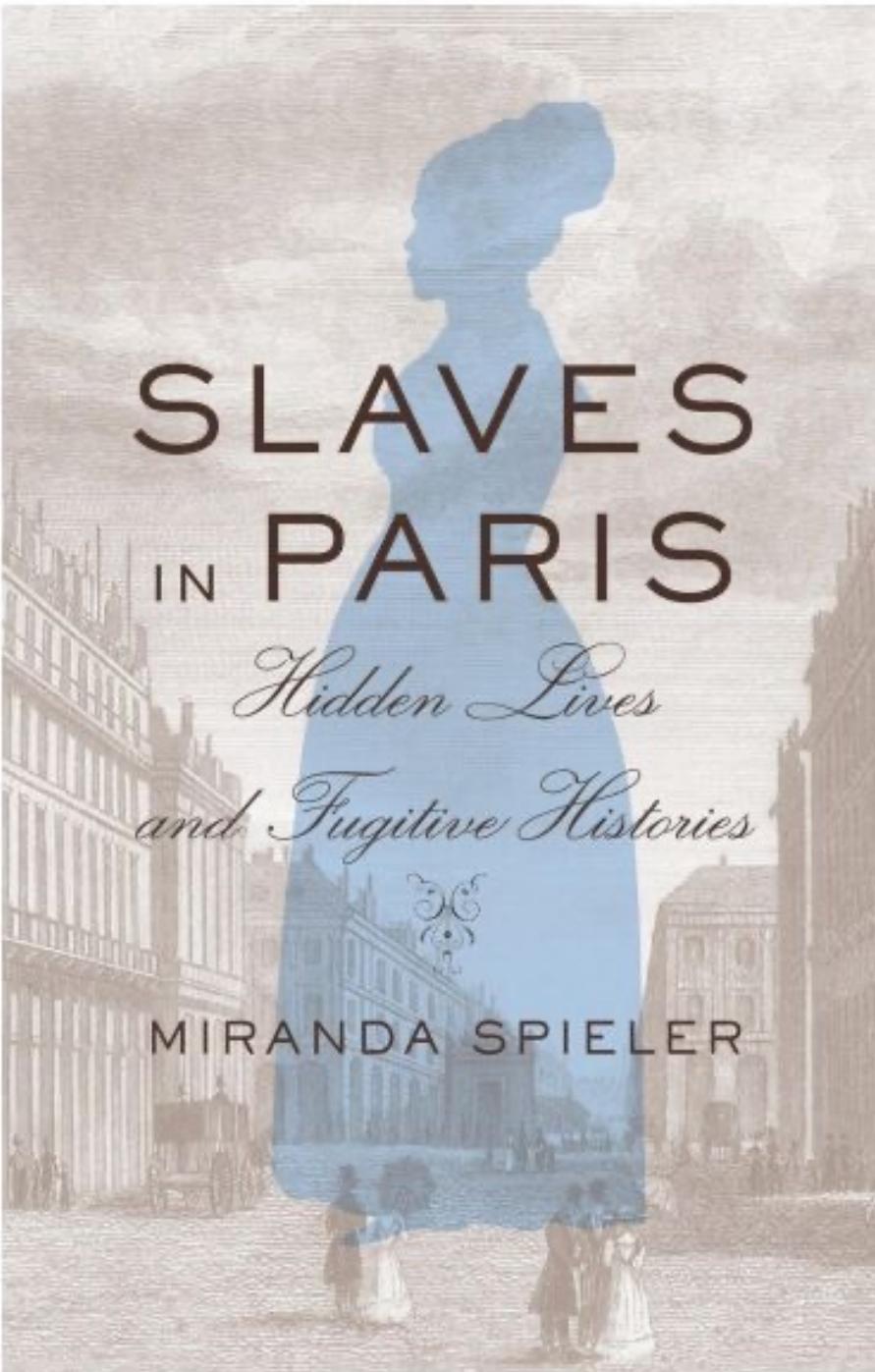
Négre ou Negresse Esclave.	Sexe	Date de leur arrivée.	Lieu de leur résidence.	Etat et profession.	Nom	Genre des autres.	Espece de leur service.	Nom de leur maître.	Noir vendus depuis leur arrivée en France.	Noir vendus depuis leur transmission par testament.
Baptiste	17 ans	16 Janvier 1776.	Bordeaux	domestique	le S. Bois	esclave neg.	1776.	au Palais de la poste américaine		
Pierre	9 ans	20 Janvier 1776.	Ille	Ille	le P. Pailler	cap. de navire	1776.	acheté à bord d'un négrier		
Gracien	24 ans	En aout 1775	Ille	Ille	les P. Regis	mauvais neg.	1769			
Lindor	12 ans	En 1762	Ille	apprenti ferrugier	le P. Stard	Spécialiste	1775	du P. Stard son frère		
Azor	7	En 1770	Ille	domestique	le S. Maria	cap. de navire	1770	acheté à bord d'un négrier		
Septime	25	20 May 1757	Ille	Ille	M. de Segur	65. Bézarmes du Roy	1757	du S. Duguet cap. de navire		
Jean	95	En 1776.	Ille	Ille	le P. Gontier	taigne américain	1742			
Catherine	65	En 1752	Ille	Ille	du V. d'ars	en Bourgeois	1752	du S. Bordin son frère		
Marie Jeanne	40	En 1769	Ille	chauffetière	le Duprat	Inspecteur du Port	1769	acheté à bord d'un négrier		
Hector	20	En 1779	Ille	domestique	le Dafon	de la débâche neg.	1779	acheté à bord d'un négrier		
Joseph	20	En 1774	Ille	Ille	le Sguion	neg.	1774	acheté à la mort de guinée		
François	18	En 1768	Ille	Ille			1768.	Ille		
Didon	25	En 1765	Ille	ferrugier	M. Villeneuve	couyer	1775.	du P. Arnaignac Marin		
Blinne	17	En 1779	Ille	domestique	le S. Bodin	Bourgeois	1779	du S. Bodin son frère		
Joseph	42	En 1756	Ille	Ille	M. Dauch	couyer	1756	du S. Dauch son oncle		
Hector	15	En 1776	Ille	apprenti ferrugier	le Bonfond	cap. de navire	1776	acheté à bord d'un négrier		
	00	En 1775	Ille	domestique	le S. Dupin	avocat	1759	acheté à la mort de guinée		



The New York Times

Enslaved to a Founding Father, She Sought Freedom in France

Brought from America to Paris by John Jay, an enslaved woman named Abigail died there trying to win her liberty as the statesman negotiated the freedom of the new nation





Musée Carnavalet, Zamor, le nègre de madame
du Barry ou Narcisse, le nègre du duc d'Orléans,
Pujos, André



Musée Carnavalet, Portrait présumé de Zamor
(vers 1762-1820), page de Mme du Barry,
Anonyme , Vers 1770



Les libres de couleur à Paris



The Art of fencing



Musée Carnavalet, Léopold Boilly,
Les galeries du Palais-Royal,
esquisse, fin du 18e siècle



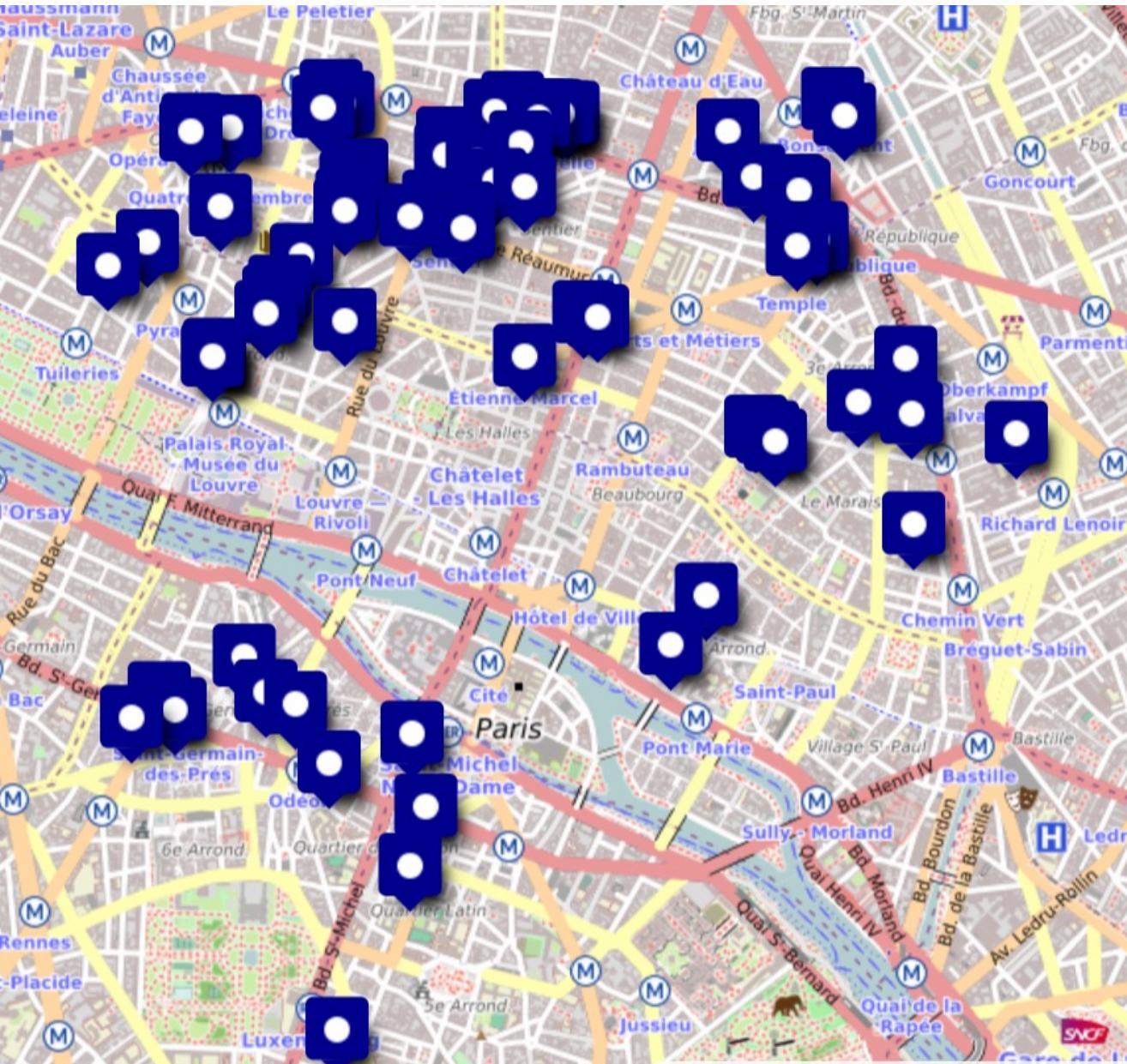


GALERIES DU PALAIS ROYAL .



Les citoyens de couleur en Révolution

G 163 273



https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/signataires-de-la-petition-de-1789_326180#14/48.8635/2.3437

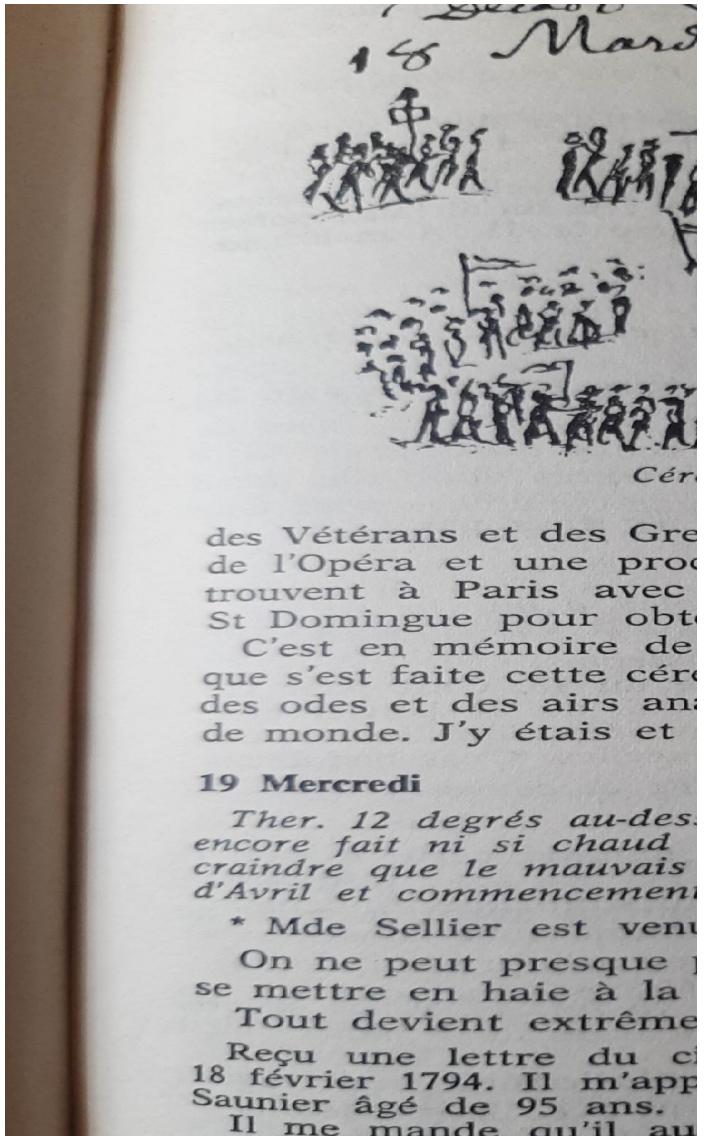
Musée Carnavalet, André
Monsiau, *L'abolition de
l'esclavage par la Convention, le
16 pluviôse an II, 4 février 1794*







Bibliothèque nationale de France,
estampe anonyme, *Réjouissances à
l'annonce de l'abolition de l'esclavage, 30
pluviôse an II, 18 février 1794*



« Il y a eu à Notre-Dame qui est le temple de la Raison une grande cérémonie qui a duré depuis midi et demie jusqu'à 2h. Toutes les sections, les Comités révolutionnaires de Sections, les Clubs, sont venus par députation avec leurs flammes et jalons, ainsi que les femmes et tambours, les membres de la ville, une députation de l'Assemblée Nationale accompagnées des Vétérans et grenadiers de la Convention, les musiciens de l'Opéra et une procession de nègres et nègresse qui se trouvent à Paris avec leur trois députés qui sont arrivés de St Domingue pour obtenir ce décret. [...] On y fait des discours, chantés des odes et des airs analogues. Il y avait une grande affluence de monde. J'y étais et j'ai très bien vu. »

HYMNE

*Des Citoyens de Couleurs.
Par la Citoyenne Corbin; Créo le et
Républicaine.
Air: des Marseillais.*



Divini - té de la pa - tri e, Raison et
sain - te Liber - té Soeurs im - mortel les - du Gé -
nie compa - gnes de la Liber - té compa - gnes de la
Liberté Prêt es nous vos accens subli - mes
Di - gnes des appuis de nos Droits, Des Res -
taurateurs de nos Loix, Des tyrans augus - te
vic times Li - ber - té, Liber - té Rai - son et